



**Philippe Leuba**  
Conseiller d'Etat

Rue Caroline 11  
1014 Lausanne

Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport

Monsieur le Conseiller fédéral  
Ueli Maurer  
Chef du Département fédéral des  
finances (DFF)  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

Par courrier électronique à :  
vernehmlassungen@sif.admin.ch  
(une version Word et une version PDF)

Réf. : 21\_AFF\_405

Lausanne, le 17 janvier 2022

**Consultation : modification de l'ordonnance sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme**

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Canton de Vaud vous remercie de l'avoir consulté s'agissant de la modification de l'ordonnance sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Nous approuvons le projet mis en consultation et tenons à relever que nous continuons à saluer les efforts d'adaptation aux normes internationales de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dont fait preuve le Conseil fédéral.

Cela étant, nous saisissons l'occasion de la présente réponse pour souligner la nécessité d'une réévaluation régulière de l'opportunité d'établir une liste d'exceptions à l'obligation d'inscription au registre du commerce des associations concernées, prévue au nouvel art 61, al. 2<sup>er</sup> de la version révisée du code civil suisse du 10 décembre 1907 (CC), au regard notamment de l'évolution de l'intensité de la menace terroriste et de sa provenance.

Nous n'avons au surplus pas de remarque particulière à formuler dans le cadre du projet cité sous rubrique.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre haute considération.

Le Chef du département

Philippe Leuba  
Conseiller d'Etat

**Copie**

- Monsieur Roland Ecoffey, Chef de l'Office des affaires extérieures